



92701 Colombes Cedex

☎ **01.47.60.80.00**  
**Télécopie 01.47.60.80.85**

# VILLE DE COLOMBES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

N°**34**

Conseillers en exercice : 53  
Présents : 42  
Représentés : 7  
Absents : 4

Ayant voté pour : 37  
Ayant voté contre : 0  
Abstentions : 12  
Ne prenant pas part  
au vote : 0

OBJET : ACTUALISATION DE LA CHARTE DU  
BUDGET PARTICIPATIF

---

### LE CONSEIL,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 février 2021 qui approuve la charte de fonctionnement du budget participatif,

Vu le budget,

Considérant que la Ville est soucieuse de l'évolution des dispositifs et instances de participation offerts aux habitant.e.s,

Considérant que la Ville souhaite apporter les évolutions suivantes au dispositif du budget participatif :

- le rajeunissement du public ciblé pour atteindre les colombiens dès la 6ème
- le renforcement du rôle du comité de suivi
- l'affinement des critères de recevabilité
- l'affinement des dispositifs de suivi.

Sur l'avis de la Commission Unique,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

### D E L I B E R E

**Article 1** : Approuve les critères d'éligibilité suivants figurant à l'article 2 de la charte annexée au présent rapport.

**Article 2** : Approuve l'actualisation de la charte du budget participatif.

**Article 3** : autorise Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout acte relatif à la mise en place du dispositif décrit.

*Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 26 décembre 2024*

*Identifiant de l'acte :*

*092-219200250-20241219-16787-DE-1-1*

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.  
CHAIMOVITCH Patrick

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*